

sumées victimes ou de leur ayant droit. Il est pleinement conscient de la grande souffrance contenue et de la dignité des témoignages des demandeurs.

L'équité réside dans la garantie pour les demandeurs qu'au terme de l'examen circonstancié de son dossier, la décision sera prise selon des règles de décision égales pour tous.

La loi du 5 janvier 2010 fixe les règles, qu'un décret du 15 septembre 2014 précise. Si le CIVEN prend en compte, comme ces textes le lui imposent, des mesures de la radioactivité pour estimer si une maladie est due aux rayonnements ionisants liés aux essais nucléaires français, sa décision ne résulte toutefois pas d'une addition au trébuchet des mesures du «détriment radioactif» lié aux essais.

Dans chaque cas il prend aussi en compte :

- L'appartenance du demandeur à un groupe à risque, en raison du sexe du sujet, de son âge ou de son activité professionnelle au moment des essais, et de toute circonstance particulière présentée par le demandeur.
- Les caractéristiques histologiques et les marqueurs épigénétiques de la pathologie déclarée, conformes à la liste prévue par le décret.
- La radiosensibilité, variable selon les sujets, et en particulier, les données génétiques documentées selon les populations, par exemple, la plus grande susceptibilité au cancer papillaire de la thyroïde radio induit pour les populations originaires de Polynésie.

## QUEL AVENIR ?

Après toutes ces péripéties, le CIVEN est arrivé à maturité.

Mais il reste perfectible, car sa nouvelle méthodologie crée à son tour des effets pervers. Par exemple :

L'ancien comité était systématiquement injuste pour les vétérans des essais au SAHARA, faute de mesures fiables de la contamination radioactive. Ces injustices ont été corrigées grâce à la prise en compte de l'analyse des vents de sable radio contaminés, générés à chaque essai.

Le nouveau comité est confronté à un nouveau paradoxe : celui des demandeurs particulièrement bien surveillés, avec abondance de mesures de la dose engagée, et donc avec une démonstration irréfutable de leur non-irradiation par les essais atomiques (!), alors que ceux qui ont eu peu ou pas de surveillance bénéficient du doute raisonnable.

Une solution se fait jour : et si, en dehors du catalogue de mesures toutes négatives, on se posait une autre question, pourquoi cet acharnement de surveillance ? En quoi le poste de travail était-il aussi dangereux pour justifier un tel suivi ? Peut-on, en raison même de cette avalanche de mesures, classer ces demandeurs dans un groupe à risque ?

Bien d'autres progrès sont possibles, mais aujourd'hui le CIVEN est arrivé à un nouvel équilibre.

Il reste attaché à une indemnisation particulière à la française, et donc loin des solutions préconisées aux USA, où on procède à une indemnisation forfaitaire uniforme, car il n'est pas vrai que le cancer unique de la peau dit basocellulaire, guéri à 99 % par une simple exérèse de ce bouton, est comparable avec les atroces souffrances des cancers comme celui du pancréas.

L'AMFPGN, modestement, sans surestimer son rôle, peut être fière de son action aux côtés des vétérans des essais nucléaires. En tout cas, elle est restée fidèle à ses engagements pris avec un de ses illustres adhérents, le Dr VALATX, président fondateur de l'AVEN, de réparer l'injustice profonde faite aux victimes de ces essais atomiques. Plus encore, cette action fait partie intégrante des priorités de l'IPPNW. ■

## GLOSSAIRE

\*NIOSH-IREP : National Institute for Occupational Safety and Health (Interactive Radio Epidemiological Program).

\*\* LIFE SPAN STUDY, étude vie entière pour les survivants d'Hiroshima/Nagasaki.

\*\*\* Équivalent de dose, permet de mesurer le détrimment des particules radioactives en fonction de leur nature : exemple, les neutrons sont entre 4 et 20 fois plus nocifs que les photos gamma de référence.

\*\*\*\*UNSCEAR : The United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation, comité scientifique de l'ONU.

\*\*\*\*\* CIPR : La Commission internationale de protection radiologique édicte les nouvelles normes de radioprotection pour le monde. (Et «EURATOM» pour l'Europe).